

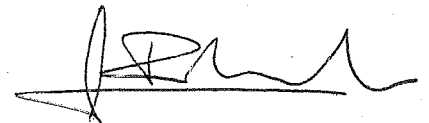
Interpellation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite interpeller la Municipalité afin qu'elle transmette une résolution de notre Conseil au Conseil d'Etat du canton de Vaud lui demandant d'étudier au plus vite l'implantation d'un gymnase dans l'Ouest lausannois.

Conformément à l'article 76 du règlement du conseil communal d'Ecublens, si cette interpellation est prise en compte et soutenue, je proposerais de transformer cette interpellation en résolution, dont je vous lirais le texte à la fin de la discussion qui suivra la réponse de la Municipalité.

Ecublens, le 20 juin 2008



Aitor Ibarrola

Résolution:
« Un gymnase pour l'Ouest-Lausannois ! »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Bien que comptant quelque 850 gymnasiens, pour une population de plus de 60'000 habitants, l'Ouest lausannois ne possède toujours pas de gymnase.

Les gymnasiennes et les gymnasiens de l'ouest sont donc aujourd'hui contraints de se rendre dans différents gymnases de la région, qui sont :

- trop loin, comme le gymnase de Chamblandes à Pully ;
- mal desservis par les transports publics (en dehors des axes forts), comme celui de Beaulieu à Lausanne ;
- saturés, comme celui de Morges.

De plus, les statistiques montrent qu'il y a moins de gymnasiennes et de gymnasiens dans l'Ouest lausannois que dans les districts qui possèdent un gymnase. Un gymnase trop éloigné constitue dès lors un facteur qui ne favorise pas la poursuite des études.

Cette situation n'est pas acceptable aujourd'hui, et ce d'autant moins que l'Ouest lausannois va connaître une croissance forte de sa population à moyen et long terme. Dès lors, l'Ouest lausannois peut légitimement prétendre à un gymnase, qui permettra notamment :

- d'améliorer l'égalité des chances pour l'accès à une formation supérieure ;
- de compléter l'offre de l'Ouest lausannois en matière de formation ;
- de combler l'unique chaînon manquant entre l'école infantine et les hautes écoles.

Je dépose donc la résolution suivante :

Le conseil communal d'Ecublens charge sa Municipalité de faire la demande au Conseil d'Etat du Canton de Vaud d'étudier au plus vite l'implantation d'un gymnase dans l'Ouest lausannois.

Ecublens, le 20 juin 2008

Au Conseil communal d'Ecublens

Postulat : Notre ville va-t-elle passer à la caisse pour assainir la caisse de pension de la ville Lausanne ?

Ce postulat demande à la municipalité un rapport sur les incidences financières et sur les coûts qui pourraient être imputés à notre commune sur le report de charge, par la non couverture totale de la caisse pension de la ville de Lausanne. Cette démarche concerne directement notre commune étant donné que la prévoyance sociale des TL (Transports publics lausannois) dépend directement de ladite caisse.

Développement:

Nous avons pris connaissance par la presse et par les interventions des membres du Conseil communal lausannois, que le taux de couverture de la caisse de pension de la ville de Lausanne, et de ce fait le taux de couverture de la prévoyance sociale des collaborateurs des transports lausannois, serait inférieure à 45 %.

En septembre prochain, le Conseil fédéral présentera la mouture définitive de son projet de loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public. Ainsi qu'il l'a annoncé, notre Gouvernement fédéral entend imposer une capitalisation à 100% des caisses publiques et probablement interdire le financement mixte qui autorisait qu'une partie des prestations soit payée par le capital accumulé (principe de la capitalisation) et une autre par les cotisations (principe de la répartition).

Par ce postulat nous demandons :

1. A notre municipalité de nous présenter un rapport sur les incidences financières ainsi que les coûts que va représenter pour notre commune l'augmentation du taux de couverture pour revenir dans la conformité légale.
2. A la Municipalité si la caisse de prévoyance du M1 est liée à la caisse de pension de la ville de Lausanne.
3. A savoir si la prévoyance sociale des collaborateurs du futur M2, qui seront engagés prochainement, seront soumis à un régime de rattrapage.
4. Nous souhaitons que l'on détermine les montants qui pourraient être mis à la charge de notre commune au cours des années à venir
5. Que le rapport donne une vision claire d'autres services de la ville de Lausanne, par exemple dans le domaine du gaz, de l'eau, la Step ou dans différentes associations culturelles, qui pourraient également nous toucher financièrement par une telle recapitalisation.
6. Que notre Municipalité directement concernée par la situation, informe notre Conseil communal sur les résultats de l'audit externe demandé par le Conseil communal de Lausanne

Ecublens, le 19 juin 2008

Michel Miéville

Postulat

« pour un encouragement des deux-roues à assistance électrique »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez déjà, la circulation dans l'ouest lausannois et à Ecublens est très dense. Que cela soit au niveau de la pollution, de la sécurité, ou tout simplement du confort de vie, toute mesure pouvant limiter les nuisances, même minime, mérite d'être prise.

Le citoyen doué de conscience écologique trouve dans les deux-roues électriques une alternative à la marche à pied - trop lent - et à la bicyclette classique - trop fatigant. Ce moyen de transport allie en effet rapidité et confort. Rapidité: il se joue des embouteillages urbains. Confort: aucun problème pour se garer. Le vélo électrique est surtout respectueux de l'environnement (donc d'autrui) et améliore par conséquent notre qualité de vie, et pourquoi pas, notre joie de vivre.

Les expériences et recherches passées montrent qu'en cinq ans, un deux-roues électrique fait économiser en moyenne 300 litres d'essence et évite le rejet dans l'atmosphère de 700 kg de CO₂. Sans compter l'apport à la lutte contre les nuisances sonores et les mauvaises odeurs.

Plusieurs communes proches de nous encouragent ce mode de transport en subventionnant l'acquisition de deux roues électriques. C'est notamment le cas de Lausanne, Pully, Renens et Bussigny.

Partant de ce qui précède et considérant :

- l'augmentation de la demande de mobilité;
- les problèmes de pollutions atmosphérique et sonore constatés dans toute la région;
- la nécessité de la lutte contre la sédentarité afin d'améliorer la santé des habitant-e-s de notre commune;
- l'augmentation de l'utilisation du scooter à essence dans notre région;
- le constat que le vélo est, avec la marche à pied, le mode de transport le moins polluant;
- les dimensions et la déclivité de notre commune et de l'Ouest lausannois en général idéalement adaptées au rayon d'action du vélo à assistance électrique;
- le coût encore relativement élevé des vélos et des scooters à assistance électrique;

Je vous invite au nom du PSIG, à faire connaître et à encourager l'achat et l'usage des deux-roues électriques, et de subventionner leur acquisition aux habitants de notre commune.

Ecublens, le 20 juin 2008

Georges Chevallaz

